



Séance du jeudi 10 octobre 2024 à 20h15 à Bretigny-sur-Morrens

Présidence : M. Arnold Ottonin

Ordre du jour :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
4. Préavis n°04/2024 – Arrêté d'imposition 2025
5. Préavis n°05/2024 – Fonds pour le développement durable
6. Préavis n°06/2024 – Modification des statuts de l'ARASPE
7. Elections – Démissions
8. Informations de la Municipalité
9. Informations du bureau du Conseil
10. Propositions individuelles et divers
11. Contre-appel

Avant l'ouverture de la séance, M. Arnold Ottonin donne des nouvelles de 4 membres absents pour raisons médicales longue durée. Il s'agit de Mmes Esther Bagazzi et Jacqueline Bally, toutes deux hospitalisées depuis plusieurs semaines. M. Edouard Martin est de retour à son domicile après une hospitalisation durant plusieurs semaines et M. Julien Altmann est également absent pour cause de maladie. Le président souhaite à chacune et chacun le meilleur rétablissement possible.

Ouverture de la séance du conseil

1. Appel

Effectif : 83 personnes
Présents : 54 personnes

29 membres excusés.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 juin 2024

Chaque membre ayant pris connaissance au préalable du projet de PV n° 10-2024, la lecture n'est pas demandée. Le projet de PV est accepté à l'unanimité.

4. Préavis n°04/2024 – Arrêté d'imposition 2025

La parole est donnée à M. Markus Mooser. Il rappelle qu'un excédent de charges de Frs 208'500.- a été budgété pour 2024, qui correspond à 7 points d'impôts. Les projections ont été faites à fin août pour la fin de l'année.

Les recettes conjoncturelles, soit l'impôt sur les gains immobiliers et droits de mutation, sont inférieures de Frs 100'000.- par rapport aux montants portés au budget 2024. L'impôt sur le revenu et la fortune sont légèrement supérieurs (Frs 70'000.-).

Le décompte définitif de la péréquation 2023 se monte à Frs 85'000.-, en faveur de la commune, soit 2.7 points d'impôts.

M. Mooser rappelle que le taux de 78% est en vigueur depuis 2021. Les bénéfices et marges d'autofinancement de ces dernières années ont démontré que la municipalité pouvait se permettre de prendre le risque de baisser le taux de 2 points pour les années à venir (à moyen terme). Il ajoute qu'aucun investissement de grande envergure n'est prévu pour le moment. La municipalité a donc décidé de baisser le taux de 2 points à 76% pour l'année 2025.

Le rapport de la commission des finances est lu par M. Frank Bottini. L'arrêté d'imposition 2025 avec un taux d'imposition à 76% est accepté à l'unanimité.

5. Préavis n°05/2024 – Fonds pour le développement durable

M. Maxime Meier prend la parole et informe que d'entente avec le président du conseil et le service de l'Etat concerné, les conclusions n° 2 et 3 du préavis sont superflues et pourraient entraîner des contradictions. Il a donc été décidé, d'un commun accord, que la municipalité retirait ces deux conclusions du préavis. Il n'y a pas d'impact par rapport à son acceptation.

Ce préavis a pour but de mettre en œuvre une des actions de notre plan énergie et climat communal, soit par la création d'un fonds pour le développement durable. Ce fonds, financé par l'introduction d'une taxe perçue sur la consommation d'électricité à hauteur de Frs 1ct/kWh, permettrait d'apporter un soutien financier aux habitants de la commune afin de les inciter à réduire leur consommation d'énergie, à produire de l'énergie renouvelable et à recourir à une mobilité douce (achat vélo électrique, abonnement Mobilis). L'autoconsommation (panneaux solaires) ne serait pas taxée. Cette taxe permettrait d'alimenter ce fonds à hauteur d'environ Frs 25'000.- par année.

M. Ottonin informe qu'un amendement concernant le règlement a été reçu de la part de Mme Madeleine Geiger qui le lit, soit : « Art. 5 al. 2 let. b : éclairage public dans la mesure où il s'agit de dépenses répondant au critère du développement durable. » M. Maxime Meier en prend bonne note.

S'ensuit de nombreuses interpellations, dont celle de M. Denis Pidoux qui demande quelle est la certitude que le prix au kWh ne soit pas augmenté dans quelques années. Il demande également quels montants seraient alloués par la directive municipale mentionnée dans le préavis. Tout d'abord, M. Meier répond que la taxe de 1 ct est prévue dans le règlement. En cas de souhait d'augmenter le montant de la taxe, la municipalité devrait établir un nouveau préavis et la décision reviendrait au conseil général de l'accepter ou pas. Ensuite, les montants alloués pour la mobilité douce ne sont pas encore fixés, la municipalité attendait l'acceptation de ce préavis par le conseil général pour les déterminer. M. Pidoux demande pour quelle raison la lumière du clocher reste allumée durant la journée. M. Jean-Daniel Cochard informe que depuis que les ampoules LED ont été installées, des réglages sont à prévoir. Ils seront effectués rapidement.

M. Jean-Daniel Dévaud s'interroge sur le fait que le conseil général avait déjà voté ultérieurement concernant l'éclairage public et que ce sujet revient à l'ordre du jour ce soir. M. Maxime Meier précise que le champ d'application du règlement communal est large et prévoit également des actions sur l'éclairage public. La municipalité ne souhaite pas une affectation du fonds à l'éclairage public, mais souhaite privilégier la mobilité douce. Il ajoute que le remplacement des ampoules LED a été effectué sur l'éclairage public et a généré une baisse de la consommation des kWh de la part de la commune.

M. Yann Jeannin trouve que les habitants qui participent et font déjà des efforts sur leur consommation énergétique seraient pénalisés par cette taxe. De plus, M. Jeannin informe que le règlement et le préavis

ne sont pas en adéquation. Le préavis mentionne des actions en faveur des citoyens de la commune et le règlement mentionne des actions en faveur des citoyens, mais également en faveur de la commune. De ce fait, M. Jeannin souhaite que les actions prises par les citoyens ne reviennent qu'en faveur des citoyens. M. Maxime Meier précise que l'autoconsommation (les personnes qui ont investi dans des panneaux solaires) n'est pas taxée. M. Meier donne l'exemple de la commune de Cugy qui a décidé de taxer par le biais d'un impôt. A Bretigny, la municipalité a voulu sensibiliser les habitants par le biais de leur consommation. Concernant le règlement, il s'agit d'un règlement standard proposé par l'Etat que chaque commune doit utiliser. Chaque modification proposée par la municipalité a reçu un revirement à l'option précédente de la part du service de l'Etat. Il est très compliqué de procéder à des changements. Cependant, la municipalité est ouverte à des amendements de propositions de règlement.

M. Jeannin demande si les économies relatives à la consommation d'électricité de la commune pourraient être affectées à ce fonds pour le développement durable. M. Mooser informe qu'il y a quelques années, la Romande Energie taxait l'implantation des pylônes électriques. Cette taxe a été abolie mais aurait pu être conservée. Il ajoute que la taxe proposée dans le préavis reste faible.

M. Dévaud demande sur quoi la municipalité se base pour le prix de 1 centime par kWh ? M. Meier répond que le 1 ct par kWh est fixé par le règlement. Le prix de l'électricité annoncé par la Romande Energie en 2025 tend à diminuer. Si le prix de l'électricité peut varier d'une année à l'autre, le montant de 1ct ne va quant à lui pas varier.

Mme Madeleine Geiger demande le coût que va générer la prestation de la Romande Energie ? Elle se questionne pour quelle raison la commission PECC (Plan Energie et Climat Communal) est uniquement engagée en tant que voix consultative ? M. Meier répond que la commission PECC est de compétence municipale. Elle a été engagée tout comme la commission des finances, laquelle est de compétence du conseil, pour analyser ce préavis. M. Meier ajoute qu'il n'y a pas de frais de la part de la Romande Energie pour le prélèvement de cette taxe.

Le rapport de la commission ad hoc PECC est lu par Mme Andrée Resin. Le rapport de la commission des finances est lu par M. Marc Heuschkel.

Mme Cécilia Vega demande quels sont les critères d'attribution selon l'article 8, point 4 du règlement. M. Meier répond que c'est la municipalité qui décide du montant alloué (soit maximum ou en % en fonction du prix d'achat). Mme Vega propose l'amendement suivant en remplacement du point n°4 de l'article 8 du règlement : « L'aide communale ne pourra pas permettre que les différentes aides et subventions dépassent 60% de la valeur réelle des travaux. »

M. Yann Jeannin encourage l'assemblée à refuser ce préavis tel que présenté. M. Meier précise que le plan d'action et les actions du PECC sont disponibles sur le site internet de la commune.

L'amendement de Mme Madeleine Geiger est accepté, moins 9 avis contraires et 4 abstentions. L'amendement de Mme Cécilia Vega est refusé avec 18 non, 4 oui et 31 abstentions.

M. Denis Pidoux s'étonne que la commission technique n'ait pas été conviée. M. Ottonin informe que c'est le choix du président du conseil d'engager les commissions. Il note qu'un membre de la commission ad hoc du PECC fait partie de la commission technique.

Le préavis est voté. 20 oui, 20 non et 13 abstentions. Au vu de l'égalité des oui et des non, c'est la voix du président qui fait pencher les votes. M. Ottonin décide de refuser ce préavis, car il suscite trop de questionnements. Il encourage la municipalité à présenter un nouveau préavis, une directive et son règlement plus complets. Le préavis n° 05/2024 est donc refusé.

6. Préavis n°06/2024 – Modification des statuts de l'ARASPE

M. Christophe Paccaud détaille les 4 principaux changements de ce projet. Le rapport de la commission ad hoc est lu par M. Jean-Marc Friedli. Le préavis est accepté à l'unanimité.

7. Elections – démissions

Démission :

Conseil général : M. Pierre-Alain Michon a donné sa démission du conseil général pour des raisons professionnelles, le jeudi n'étant plus possible pour lui.

8. Informations de la Municipalité

M. Markus Mooser

Plan d'Affectation Communal (PACom) : à la suite d'un certain nombre d'oppositions, la municipalité a décidé d'établir et de déposer une enquête complémentaire, dans le but de lever la plupart des oppositions. Le canton a rendu une réponse en septembre, laquelle a suscité à nouveau des modifications de certains points. Une séance avec la DGTL (Direction Générale du Territoire et du Logement) est prévue en décembre 2024 pour une réponse début 2025, dans le but de la validation du PACom par le Canton.

Mobilité : à ce jour 58 cartes journalières CFF ont été vendues depuis le début de l'année. Pour les commandes, s'adresser à la secrétaire municipale. La fréquentation des lignes de bus TL 54 et 60 est en augmentation depuis 2023. La capacité de la ligne 60 atteint sa limite. Une nouvelle ligne entre Echallens, Froideville et Cugy est prévue. Depuis la rentrée d'août 2024, une modification des horaires pour les établissements scolaires de Cugy a été apportée, ce qui a permis de désengorger l'affluence dans les bus en début de matinée.

Nouvelle péréquation intercommunale Vaudoise (NPIV) : elle a pour but un mécanisme de solidarité financière entre les communes riches et moins riches. Le système actuel date d'une vingtaine d'années. Mme Laurence Fontana, boursière, donne des explications détaillées de cette nouvelle péréquation et les incidences par rapport à notre commune. Selon les calculs prévisionnels, la NPIV coûterait Frs 65'000.- de plus à Bretigny que pour 2023. Ces chiffres restent hypothétiques et seront à confirmer. Toutes les informations se trouvent sur le site internet du canton de Vaud.

Jean-Daniel Cochard

Eau potable : l'eau est bonne. La conduite d'alimentation du réservoir est ancienne, elle passe au milieu de la forêt et est longue de 700 mètres. Des travaux sont à prévoir.

Forêts : 2 étangs du Bois des Cloux ont été curés en collaboration avec la Direction Générale de l'Environnement (DGE). Ces travaux ont été pris en charge par le canton. Une petite plante très rare se trouve autour de notre étang. Les berges ont été refaites afin de favoriser le développement de cette plante. De plus, des travaux d'égagement et de renaturation ont été effectués en septembre, en collaboration avec notre employé communal, M. Grégoire Codourey. Des panneaux explicatifs ont été posés.

Le glissement de terrain de Bellevue dure depuis une année. Des travaux seront entrepris dès que des subventions seront versées.

En août, la commune a procédé au martelage des arbres à abattre sur le domaine de la commune, vers Béthusy. Ces coupes représentent 360m³, dont 150 sur la commune.

Routes : lors de fortes pluies, des problèmes d'écoulement d'eau dans le hameau de Béthusy sont visibles. Un projet de réfection de la traversée de Béthusy est prévu en 2025. En raison d'autres travaux, la route sera fermée au trafic du 21 octobre au 15 novembre 2024, depuis le pont du Talent jusqu'à l'entrée de Béthusy.

A la demande de la commune, une haie a été supprimée au débouché d'un chemin privé sur la route du Village à la suite de problèmes de visibilité du trottoir. D'autres carrefours sensibles pourraient faire l'objet de dégagement semblable.

Voirie : un nouvel équipement d'habits « pluie » a été acquis, ainsi que du matériel de tonte et une nouvelle remorque.

M. François Vuillerminaz s'interroge sur les travaux des routes à Béthusy. M. Cochard précise que les travaux d'octobre à novembre 2024 sont du ressort du Canton (Pont du Talent jusqu'au panneau d'entrée de Béthusy). Le projet de réfection pour 2025 concerne la route à l'intérieur du hameau, qui est du ressort de la commune. M. Vuillerminaz informe que le panneau d'entrée de village de Bretigny côté Béthusy est toujours tourné à l'envers. M. Cochard communique que le panneau sera mis dans le bon sens rapidement.

M. Maxime Meier

Police des constructions : avec l'ECA et des représentants de Streetbox, une visite d'une vingtaine de box a été organisée en juillet 2024, ce qui a mené à l'élaboration de 23 dossiers de procédure de mise à l'enquête pour leur mise en conformité.

Plan énergie climat communal (PECC) : une action participative sur la biodiversité a eu lieu début septembre avec la participation d'une vingtaine de personnes. La commune s'est approchée de l'entreprise Ecomanif (vaisselle réutilisable) pour créer un partenariat avec d'autres communes, notamment lors de manifestations.

Cybersécurité : une audit a été réalisée dans le processus du renouvellement de la labellisation. Des tests de « phishing » (faux e-mails) ont été réalisés et réussis par les collaborateurs de la commune. Les sessions à distance ont été mises en place pour l'ensemble des municipaux.

M. Roger Ammann

Centre d'animation à Cugy : pour les élèves dès la 7P. Ce centre est victime de son succès. Un projet d'ouvrir de nouvelles plages horaires nécessite un renforcement de l'équipe d'encadrement. Depuis l'été 2024, une travailleuse sociale de proximité travaille en collaboration avec le centre.

Jeunesse : l'action Mon'Apprentissage aura lieu le 4 décembre au Mont-sur-Lausanne. L'établissement scolaire de Cugy et environs y participe. Il s'agit d'un « speed dating » (échanges de courte durée) entre les entreprises de la région et les futurs apprentis, afin de trouver une place d'apprentissage. Les entreprises du Haut-Talent sont rares. Un appel est lancé.

Pompiers SDIS Haut-Talent : 5 communes en font partie (Cugy, Froideville, Morrens, Bottens et Bretigny) et recrutent. Une séance d'information aura lieu le 7 novembre à Montheron. Il y a un urgent besoin de jeunes personnes, un courrier sera envoyé aux habitants concernés.

Police : un radar a été posé à la rue du Village le 29 août. 141 véhicules contrôlés, 4 dénoncés pour infraction de 15km/h en-dessus de la vitesse autorisée. Entre 40 et 50% des véhicules étaient en-dessus de 30 km/h. Le taux d'infraction à Bretigny (2.84%) est supérieur à la moyenne cantonale (1.97%).

Mme Françoise Ottonin ne constate pas d'amélioration quant à la réduction de la vitesse à la rue du Village. Elle demande quels sont les travaux d'aménagement prévus pour freiner les conducteurs ? M. Cochard informe qu'une ligne jaune sera peinte au sol depuis les places de parc en face de l'administration jusqu'au restaurant du Soleil. Des poteaux seront posés sur la bande de droite en direction de la sortie du village. Trop de personnes (enfants et adultes) utilisent cette bande comme un trottoir, alors que ce n'en est pas un. Ce tronçon sera sécurisé.

Mme Ottonin ajoute que le tronçon depuis le collège jusqu'au contour à la sortie du village est une piste d'accélération. M. Roger Ammann précise que la signalisation de parcage aux abords du collège a été clarifiée. Les contrevenants sont dénoncés. M. Paccaud indique que le radar pédagogique fait son effet dissuasif. A ce sujet, M. Alex Chastellain demande s'il existe un moyen de changer l'affichage (montant amende, permis retiré...) ? M. Paccaud répond que cette option n'est pas possible sur la version que l'on a. M. Bruno Valette s'inquiète du nouveau marquage de parcage devant la grande salle en cas de déchargement de marchandises lors de manifestations villageoises. M. Ammann rassure qu'il n'y aura pas de dénonciation dans ces cas-là.

M. Yann Jeannin s'inquiète de la nature des déchets (toxiques) de l'entreprise Bader au Mont-sur-Lausanne. M. Paccaud prend la parole, des discussions ont eu lieu avec un représentant de la commune du Mont, qui est en pourparlers avec la société Bader. M. Cochard ajoute que des poids lourds et bennes, certaines rouillées, sont stationnés vers le chemin Chalet Saboton sur un terrain en zone forêt qui appartient à la ville de Lausanne et loué par l'entreprise Bader. La municipalité a écrit à la commune de Lausanne pour signaler que de la rouille pourrait s'écouler dans le Talent mais n'a pas reçu de réponse.

M. Pierre-Alain Marmillod demande si la municipalité peut étudier la possibilité de poser un mât lumineux au chemin de Liamont qui est très obscur. Une demande avait déjà été faite il y a plusieurs années lors d'un conseil général de l'ancienne législature, mais restée sans réponse.

M. Christophe Paccaud

Population : La soirée des aînés a eu lieu le 19 septembre, 54 personnes présentes. Une année, la soirée se déroule à Bretigny, et la suivante, à l'extérieur.

Affaires sociales – ARASPE : deux soirées d'information sur l'assurance maladie auront lieu les 5 et 7 novembre dans notre région.

FAJE (Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants) : concerne les enfants de 0 à 12 ans. Il n'y a plus d'accueil dans notre commune. Avis aux personnes intéressées par cette activité à domicile et rémunérée.

Déchets : des économies financières pourront être faites en supprimant 8 moloks (papier, verres) à l'éco point dès le 1^{er} janvier 2025. Il restera 4 moloks pour les ordures ménagères et 1 molok au chemin du Chêne. Environ Frs 11'500.- par an seront économisés par rapport au transport, à l'entretien et à l'évacuation des déchets. Dès 2025, des réductions de la taxe déchets seront prises en faveur des familles (jeunes en formation entre 18 et 25 ans).

M. Denis Pidoux fait remarquer que de se déplacer en voiture à la déchetterie de Cugy n'est pas écologique. M. Paccaud indique qu'il existe plusieurs solutions (covoiturage) et de s'organiser pour amener ses déchets à Cugy lors d'un autre déplacement par exemple. M. Claude Chatelan demande l'utilité de la caméra. M. Paccaud confirme que la caméra a un effet dissuasif et la qualité du tri des déchets (sacs noirs, déchets verts, dépôts illicites) a été observée. M. Chatelan demande qui paie les frais en cas de casses de Moloks ? M. Paccaud répond que s'il s'agit de manutention lors de l'évacuation, c'est le transporteur, sinon c'est la commune. M. Barril rappelle que lors de la votation pour s'unir à la déchetterie de Cugy, la condition était de conserver les Moloks papier et verre à Bretigny. Selon M. Paccaud, la municipalité doit trouver des solutions d'économies de frais et couvrir le 100% (imposé par le Canton) des frais par le biais de la taxe déchets. M. Vuillerminaz demande s'il y a la possibilité de déposer les sacs blancs taxés à la déchetterie de Cugy. M. Paccaud répond que c'est une question de rétrocession, la commune touche un montant par sacs récoltés de la part de Valorsa. M. Denis Pidoux demande pour quelle raison ce genre de décision n'est pas votée par le conseil général. M. Markus Mooser indique que des choix sont à faire et des décisions doivent être prises au sein de la municipalité et que la dépose d'un postulat est possible. M. Arnold Ottonin rappelle les compétences de la municipalité et renvoie les membres à l'article 14 du règlement du conseil général en ce qui concerne leur propre compétence. M. Paccaud prend en compte toutes les remarques.

9. Informations du bureau du conseil

M. Arnold Ottonin informe que la prochaine séance du conseil général aura lieu le jeudi 5 décembre 2024. Il rappelle que le site internet de la commune, qui est la référence par rapport à l'actualité, peut être consulté pour s'assurer de la date.

La date des prochaines élections fédérales est le 24 novembre 2024 avec 4 objets fédéraux.

Les vacances sont à transmettre par courriel à la secrétaire du conseil général.

Il ajoute qu'un apéritif offert par la commune sera servi à l'issue de cette séance.

10. Propositions individuelles et divers

Mme Cécilia Vega s'inquiète pour la sécurité, notamment des enfants, du passage pour piétons sur la route cantonale Cugy-Bottens. M. Mooser informe qu'une demande pour la pose d'un feu rouge avait été faite au niveau du passage pour piétons, mais le Canton avait refusé.

Mme Vega se demande si notre abri PC est opérationnel en cas de nécessité. M. Maxime Meier informe que des tests ont été effectués en début de législature, en 2021, par la protection civile. Notre abri PC est fonctionnel. Il ajoute qu'il existe des abris PC privés chez certains habitants.

11 Contre appel

Il est procédé au contre-appel.

La séance est levée à 22h55.

Le Président



Arnold Ottonin



La Secrétaire



Anne-Claire Tharin-Racine